Image not found or type unknown

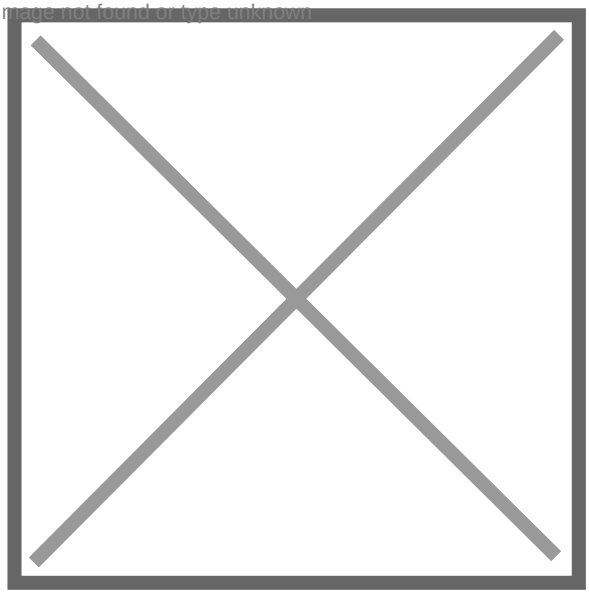

Après un an mon ex-concubin réapparait et veux prendre sa fille

Par **nynygsxr**, le **08/10/2007** à **22:33**

Bonsoir,
Je vivais en concubinage depuis 5 ans.Mon concubin m'a quitté alors que j'étais enceinte de 3 mois.Il s'est desinteressé de moi et de mon enfant pendant toute la grossesse allant jusqu'à refuser de me conduire à l'hôpital pour accoucher car je l'hebergeais encore.Pas de visite à l'hôpital, denie total de notre enfant.Sa fille a aujourd'hui 1 an passé,ses parents ne connaissent même pas son existence.Il ne m'a donné aucune aide ni financière, ni morale.Je lui ai juste demandé de reconnaitre notre fille par respect pour elle pour qu'elle n'en souffre pas plus tard, ce qu'il a fait.Il n'est pas stable du tout, professionnellement et financièrement parlant . Aujourd'hui, il vient de rencontrer une femme qui a des enfants et il veut prendre sa fille.Je ne veux pas l'empêcher de la voir, je lui ai proposé de venir la voir chez moi mais il refuse et veux l'emmener une journée ou une après-midi.Je ne veux pas que ma fille soit un objet, un caprice ou une passade et qu'elle souffre de son absence ensuite. Puis je lui interdire de la prendre? Sa voiture n'est même pas assurée, il ne l'a jamais ni changé, ni ne lui a déjà donné à manger....C'est une angoisse journalière,et j'appréhende qu'il m'appelle en disant j'arrive....
Merci pour votre aide.

Par **Upsilon**, le **10/10/2007** à **09:30**

Bonjour !

De base, votre ancien compagnon a une autorité parentale propre, lui conférant des droits sur

votre enfant. Il a donc le droit de prendre l'enfant pour une journée, etc...

La situation est compliquée, mais vous ne pouvez pas l'en priver. La seule solution serait de saisir le juge aux affaires familiales, pour lui faire constater la situation et lui demander le retrait de son autorité parentale.

Upsilon.

Par **nynygsxr**, le **18/02/2008** à **22:55**

le juge a été saisi et je vous remercie .
Il a pris position pour un lieu neutre et droit de visite une fois par mois sous surveillance pendant 4 mois. Je n'ai aucune nouvelle depuis....mais enfin ce n'est pas grave.
Merci à vous, j'ai retrouvé le sommeil...pour l'instant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés